

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

MEDECINS SOLIDAIRES**Association****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

2, lieu-dit Grandchamp

87210 LE DORAT

Ce rapport contient 23 pages

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 – e.mail : audit.chambery@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire à Lyon

MEDECINS SOLIDAIRES (association)

2, lieu-dit Granchamp

87210 LE DORAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Médecins Solidaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Médecins Solidaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL d'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relatives notamment au changement de méthode comptable.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la réforme du plan comptable général (PCG 2025) à la suite du règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté ministériel le 26 décembre 2023 et publié au journal officiel le 30 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 15 Juin 2026

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES



Commissaire aux comptes

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et val...				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 101,75	3 353,20	8 748,55	6 774,89
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	200,00		200,00	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 400,00		2 400,00	3 208,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	14 701,75	3 353,20	11 348,55	9 983,69
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	546 869,00		546 869,00	204 239,70
Charges constatées d'avance	11 729,42		11 729,42	9 423,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	568 974,58		568 974,58	476 345,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 127 573,00		1 127 573,00	690 008,65
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation – Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 142 274,75	3 353,20	1 138 921,55	699 992,34

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	251 573,26	128 967,87
Excédent ou déficit de l'exercice	150 787,54	122 605,39
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	402 360,80	251 573,26
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	402 360,80	251 573,26
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	252 207,33	142 291,67
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	252 207,33	142 291,67
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 129,32	86 680,65
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	236 778,13	122 220,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		539,00
Produits constatés d'avance	199 445,97	96 687,00
TOTAL DETTES (IV)	484 353,42	306 127,41
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 138 921,55	699 992,34

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 649 965,90	688 845,97
Dont parrainages	143 909,29	68 683,99
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 385 275,36	1 503 973,41
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	104 486,99	50 130,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	142 291,67	
Autres produits	7 502,58	1 562,35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 289 522,50	2 244 511,73
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 022 156,48	771 687,65
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	147 339,82	29 586,18
Salaires	2 148 072,54	856 240,95
Cotisations sociales	564 635,86	281 181,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 226,54	1 014,29
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	252 207,33	142 291,67
Autres charges	2 096,81	1 196,54
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 138 735,38	2 083 198,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	150 787,12	161 313,40
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0,42	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	0,42	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0,42	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	150 787,54	161 313,40
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		38 708,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-38 708,01
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 289 522,92	2 244 511,73
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 138 735,38	2 121 906,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	150 787,54	122 605,39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 138 921.55 Euros**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **150 787.54 Euros**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

En 2025, Médecins Solidaires a développé son réseau de centres de santé en zones médicalement sous-dotées, passant de 7 centres en janvier à 11 centres en fin d'année. Les départements dans lesquels ils sont implantés sont la Creuse, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres, le Lot-et-Garonne et la Dordogne en Nouvelle Aquitaine, le Cher, l'Indre et l'Eure-et-Loir en Centre-Val de Loire, la Nièvre en Bourgogne Franche-Comté et les Alpes de Haute Provence en Provence-Alpes-Côte-D'azur.

L'exercice financier précédent avait abouti à un résultat positif de 122 605 € avec 7 centres de santé. L'exercice 2025 permet de dégager un résultat net de 150 788 € avec 4 centres de santé supplémentaires lancés dans l'année.

En 2025, les recettes issues des centres de santé (chiffres d'affaires des centres, compléments forfaitaires et spécifiques de la CPAM, subventions d'amorçage et reports) atteignent 3 084 619€, alors que les charges des centres sont de 2 710 515€. Un excédent de 374 104€ est donc dégagé sur l'activité médicale, grâce à des résultats dépassant les attentes sur certains centres.

Les charges de l'équipe centrale (regroupant les fonctions supports : gestion de projet, communication, gestion administrative et logistique) sont de 1 428 220€.

Les subventions d'exploitation obtenues pour le lancement des centres (1 065 089€) et de projets spécifiques, tels que le tour prévention ou le programme ambassadeurs (30 300€) et les dons issus de la générosité du public (104 487€) permettent de financer une partie de cette activité.

Restent 223 317€ de charges à financer. Le résultat positif des centres permet de couvrir ce besoin en financement et de dégager un excédent de

150 788€ assurant à l'association des fonds suffisants en matière de trésorerie, dans un contexte de forte croissance.

La situation financière est saine, avec une trésorerie de 568 974 € et des fonds associatifs de 402 360 € en fin d'exercice.

L'activité ayant fortement évolué en 2025, la comparaison des comptes 2025 avec ceux de l'exercice précédent n'est pas pertinente.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

Les subventions perçues sur 2025 se détaillent ainsi:

1. Les subventions d'amorçage des centres de santé :

Elles permettent à chaque centre d'être bénéficiaire dès la première année et d'assurer les besoins en trésorerie des centres. Elles sont constituées :

a. Des dotations versées par la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) qui financent l'installation de médecins dans les centres de santé en zone prioritaire (contrats d'aide à l'installation des médecins - CAIM).

 Le versement de cette subvention étant réalisé par la CPAM sur deux années, il a été choisi de l'affecter comptablement sur 2 ans au pro-rata du nombre de mois d'exercice du centre de santé dans l'année. Par exemple, un centre à un médecin lancé début octobre 2024 perçoit $15\text{k€} \times 3/12 = 1\,250\text{€}$ de subvention CAIM affectée à 2025, 15 000€ à 2026 et 13 750€ à 2027.

b. Des financements des ARS (Agences régionales de santé) via les Fonds d'intervention régionaux (article R1435-30 du code de la santé publique) pour l'aide au démarrage des centres de santé. Les subventions varient selon les régions et les projets.

 Lorsque le financement reçu en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice, le montant à reporter l'année suivante (calculé au prorata du nombre de mois non effectués sur une année pleine) est inscrit en charge sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" (compte 6894) et au passif du bilan dans le compte 194 "fonds dédiés sur subvention de fonctionnement". L'année suivante, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte 789 "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Des financements complémentaires, selon les départements (MSA, Mutualia, groupe BPCE...).

2. Les subventions de performance des centres de santé

Ce sont des compléments de rémunération versés par la CPAM qui dépendent des résultats des centres : rémunérations forfaitaires spécifiques issues de l'accord national des centres de santé, rémunérations sur objectifs de santé publique (ROSP) et forfaits patientèles médecin traitant, valorisant le nombre de patients suivis par chaque centre de santé.

3. Les subventions de fonctionnement des centres de santé sont issues de la CPAM et sont celles dont bénéficient tous les centres de santé en France :

 Subventions Teulade : 11,5% des salaires bruts des médecins sont reversés pour couvrir une partie des charges sociales.

 Subventions "Assistantes médicales" pour la formation des coordinatrices. En contrepartie, Médecins Solidaires s'engage à former ses coordinatrices au métier d'assistante médicale et à les intégrer dans le fonctionnement des centres.

4. Les subventions de déploiement permettent de financer une partie de l'activité de l'équipe centrale, qui travaille sur les projets de déploiement des centres de santé. Ces projets durent en général 4 à 8 mois, avant le lancement effectif d'un centre de santé. Ils mobilisent une ingénierie conséquente.

Le principe repose sur la mutualisation des ressources pour tous les centres de santé déployés par Médecins Solidaires dans l'année. Les charges du personnel impliqué dans le déploiement des centres, les dépenses de sous-traitance et les frais de déplacements ont ainsi été partagées entre les 4 projets de centres.

5. Les subventions liées à des projets spécifiques ont permis en 2025 de financer l'ajout d'une 2e ligne de médecins à Charenton-du-Cher, le Tour prévention (MSA, Mutualia, Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin) et le Programme ambassadeurs dans l'ouest (Banque Populaire Grand Ouest).

DONS

La collecte de dons auprès du grand public est utilisée pour financer le développement d'outils et d'actions à destination des médecins.

Elle a revêtu deux formes en 2025 :

- Une soirée permettant d'aller à la rencontre de potentiels donateurs à Paris en décembre 2024 pour financer des projets 2025.
- Des dons de particuliers, parvenant sous forme de chèques ou de participation depuis le site internet, en lien avec la plateforme Helloasso.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **l'Association MEDECINS**

SOLIDAIRES présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'application de l'arrêté de novembre 2022 constitue alors un changement de méthode comptable qui porte essentiellement sur la comptabilisation des certains flux initialement considérés comme des éléments du résultat exceptionnel et qui sont désormais classés en flux d'exploitation.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 902	2 748		12 102
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				200
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 209			2 400
TOTAL	11 110	2 748		14 702

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			1 127	2 227		3 353
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 127	2 227		3 353

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	2 400	2 400		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	2 129	2 129		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	530 989	530 989		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	13 752	13 752		
Charges constatées d'avance	11 729	11 729		
TOTAL	560 998	560 998		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	11 729	
TOTAL	11 729	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	128 968	122 605			251 573
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	122 605		150 788	122 605	150 788
TOTAL	251 573	122 605	150 788	122 605	402 361
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	251 573	122 605	150 788	122 605	402 361

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés	142 292		142 292			252 207	
TOTAL	142 292		142 292			252 207	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	142 292		142 292			252 207	

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	48 129	48 129		
Personnel et comptes rattachés	61 161	61 161		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	149 854	149 854		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	25 763	25 763		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	199 446	199 446		
TOTAL	484 353	484 353		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-199 446	
TOTAL	-199 446	

Les produits constatés d'avance correspondent aux subventions amorçage, assistance médicale et accord national perçues par les différents centres.

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	1 649 966		1 649 966
TOTAL	1 649 966		1 649 966

Le chiffre d'affaires correspond aux recettes issues des consultations des centres de santé, qui se trouvent dans les comptes 706 "Production vendue".

- La logique retenue pour l'enregistrement en comptabilité est de reporter le chiffre d'affaires fourni par le logiciel de facturation des centres dans son entièreté.
- Les centres de santé Médecins Solidaires appliquant le tiers payant dans sa part obligatoire, il est ensuite nécessaire de vérifier que le chiffre d'affaires attendu théorique corresponde bien à ce qui a été perçu effectivement par les différentes méthodes d'encaissement (CB, espèces, chèques, virements), mais aussi par les CPAM et autres caisses et mutuelles,
- Il n'y a pas eu en 2025 d'impayés et rejets de la CPAM, des caisses et d'autres mutuelles, comme cela avait été le cas en 2024. Ce sujet a en effet été traité en priorité par l'équipe finances en 2025. Il n'y a donc pas en 2025 de charges exceptionnelles de ce type à enregistrer.

A ces recettes s'ajoutent les compléments de rémunération de la CPAM : rémunérations forfaitaires spécifiques issues de l'accord national des centres de santé, rémunérations sur objectifs de santé publique (ROSP) et forfaits patientèles médecin traitant, valorisant le nombre de patients suivis par chaque centre de santé.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	33 621	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	51 512	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	20 305	
TOTAL	105 438	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 129	
Etat - Produits à recevoir	530 989	
TOTAL	533 117	

Dans les produits à recevoir, on a 525 082.80 euros correspondant aux subventions (RSOP-Teulade-Accord national-Assistance médicale-FPMI) restant à percevoir au titre de 2025 pour les différents centres.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	17 160	
Afférents aux services autres		
TOTAL	17 160	

Contributions volontaires en nature

Médecins Solidaires bénéficie également du bénévolat d'une dizaine de médecins particulièrement engagés dans le collectif, dont les médecins pionniers qui font partie du collectif depuis ses débuts, les médecins recruteurs et les médecins ambassadeurs.

Les médecins pionniers se réunissent régulièrement pour échanger sur l'offre de soins, sur les projets à venir et contribuent au recrutement des médecins du collectif. Ils se mobilisent également pour l'Assemblée générale ordinaire, à laquelle ils participent chaque année.

Les médecins ambassadeurs participent aux événements et aux congrès organisés localement, afin de convaincre des médecins généralistes de rejoindre le collectif Médecins Solidaires.

Les médecins recruteurs se rendent disponibles en visio pour valider le recrutement des médecins du collectif et leur expliquer comment réserver leur semaine dans un centre de santé.

La valorisation financière de ce bénévolat est complexe et n'est pas encore mise en œuvre au sein de l'association.

Il est cependant important de le mentionner, car c'est un élément essentiel à la vie de l'association, ainsi qu'à son équilibre économique

Informations complémentaires

BIENS MIS À DISPOSITION PAR LES COMMUNES

L'une des particularités du modèle économique de Médecins Solidaires est que certaines charges des centres de santé sont financées par les communes hôtes. C'est en partie ce qui explique la rentabilité du modèle de centre de santé Médecins Solidaires (avec le salaire solidaire des médecins, la mise en commun de moyens et la fiscalité associative).

Ainsi, les communes prennent en charge l'investissement du matériel médical équipant les bureaux, les meubles et l'équipement informatique, et assurent la gestion des locaux (ménage, fourniture d'énergie, chauffage).

Les locaux sont ensuite mis gratuitement à disposition de Médecins Solidaires, et les frais d'entretien et de fluides sont financés par les mairies.

Les valeurs des biens et dépenses prises en charge par les collectivités sont présentées dans le tableau suivant:

	Ajain	Bellegarde-en-Marche	Charenton du Cher	Chantenay-Saint-Imbert	Arnac-la-Poste	Ménigoute
Matériel	34 000	40 000	42 300	28 460	24 400	25 000
Loyer annuel	3 000	11 000	3 300	3 600	7 800	5 700
Fluides et entretien annuel	38 500	18 000	11 500	13 200	14 800	5 400
TOTAL	75 500	69 000	57 100	45 260	47 000	36 100

	Reuilly	Le Mas d'Agenais	Bû	Brusquet	Bourdeilles
Matériel	30 000	46 771	120 000	49 000	36 000
Loyer annuel	1 300	5 400	21 600	9 600	8 426
Fluides et entretien annuel	7 188	10 131	18 000	17 270	12 740
TOTAL	38 488	62 302	159 600	75 870	57 166

Pour valoriser les loyers et les charges (eau, chauffage, électricité, internet, ménage) financées par les communes qui accueillent les centres Médecins Solidaires, il a été demandé aux municipalités de fournir le montant annuel de ces dépenses.

Le coût du ménage donné par les mairies est un coût réel pour chaque centre, sur la base du contrat avec la société de ménage concernée.

Concernant les loyers, pour les centres de santé de Ménigoute, de Charenton-du-Cher, de Chantenay-Saint-Imbert, du Mas d'Agenais et de Bellegarde-en-Marche, qui sont dans des Maisons de santé pluri-professionnelles ou des locaux partagés, le coût du loyer transmis est réel car d'autres professionnels de santé louent des parties du bien immobilier, et donc cela est calculé au prorata du nombre de m² utilisés par Médecins Solidaires. En revanche, pour les autres centres (Arnac-la-Poste, Ajain, Brusquet, Bourdeilles, Bû et Reuilly), il a été estimé en fonction des prix moyens des locations au m² sur la commune concernée.

Les charges d'électricité et d'eau chaude sont estimées pour tous les centres, en fonction du nombre de m², de la consommation des années passées, et par rapport aux autres biens communaux.

Pour récolter les valeurs du matériel, le matériel commandé et les devis ont été collectés et nous y avons ajouté la valeur du matériel déjà présent dans les centres le cas échéant, information fournie par les mairies des communes sur la base de leur inventaire, et le prix d'acquisition initial du matériel, ainsi que l'amortissement de ce même matériel.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Enfin, Médecins Solidaires étant une association d'intérêt général, elle peut bénéficier du mécénat de compétences proposé par certaines entreprises.

En 2025, Médecins Solidaires a bénéficié de l'appui de :

- Astek : Le partenariat avec Astek date également de 2023 et s'est poursuivi en 2024. Astek est une société de services informatiques. Cette structure, ainsi que ses filiales, ont accompagné Médecins Solidaires en 2025 sur la mise à jour du site internet et la mise en place de Google ads pour améliorer le référencement internet.
- Bremens avocats : Le cabinet d'avocats Bremens s'est également mobilisé en 2025 aux côtés de Médecins Solidaires pour les différentes évolutions des contrats des salariés permanents et des médecins.
- Littler France : Le cabinet d'avocats en droit social Littler France a également aidé Médecins Solidaires sur la gestion de dossiers RH spécifiques.

La valeur du mécénat de compétences dont a bénéficié Médecins Solidaires en 2025 a été estimée à 119 532,80 €.

Transparence

Médecins solidaires s'engage à rendre compte en toute transparence des actions menées et de l'utilisation des subventions et des dons qui lui sont confiés.

Afin d'informer le plus grand nombre sur ses missions et ses réalisations, l'association s'engage à diffuser publiquement les informations financières relatives à son activité :

- Rapport financier annuel disponible sur son site internet ;
- Comptes (bilan, compte de résultat) accessibles sur internet ;
- Information sur les reçus fiscaux adressés aux donateurs, sur demande.